

du 12 juillet 1963.

Le Bureau Consulaire et Commercial de la Communauté
de l'Union économique du Sénégal a été fondé pour exercer
les attributions de la Communauté dans le territoire du Sénégal.
La direction du Bureau sera assurée par M. Ibrahima Diakhaté et son
successeur nommé par l'autorité supérieure de la Communauté.
Le Bureau sera dirigé par un Conseil d'administration.
Le Bureau sera établi à Dakar.

(Avec signature)

IX - Sectional and fluvial accumulation

Without giving a direct answer, Mr. Galloons in his conclusion recommended that the Louvre do its best to follow the recommendations of the Louvre's own committee on the subject. The Louvre's committee had recommended that the Louvre do its best to follow the recommendations of the Louvre's own committee on the subject. The Louvre's committee had recommended that the Louvre do its best to follow the recommendations of the Louvre's own committee on the subject.

Le 20 juillet 1919. Le météorologue de la station météorologique de l'observatoire de Paris a déclaré que le météore avait été vu à Paris et à l'observatoire de Paris à 19h30. Il a été vu également à Lyon et à Marseille. Le météore a été vu à Paris à 19h30.

son rétention d'exploiter le même commerce, dans les mêmes conditions et pour la durée résultant à courir.

Le Maire est autorisé à signer l'acte de concession devant intervenir.

Approuvé à l'unanimité

XII - Assurance des Oeuvres exposées au Palais des Congrès (M^e Brumusseau)

Des artistes locaux exposent leurs œuvres au Palais des Congrès lors des Congrès ou autres manifestations. Il est apparu nécessaire de les garantir contre le vol et l'inundation.

La Compagnie "la Nationale" accepte de couvrir les risques moyennant une prime de 144,99 francs toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal.

Considérant qu'il importe d'assurer les œuvres prêtées par des artistes locaux et exposées au Palais des Congrès.

Sur les propositions de la Compagnie "la Nationale"
du 1^{er} juillet de la Commission Plénière du 30 Mai 1963
Décide

d'autoriser M^e le Maire à signer la police garantissant les risques de la Ville pour les œuvres exposées au Palais des Congrès.

que le montant de la prime (144,99) sera imputé sur le Chapitre XXVIII article 7^e "Frais d'exploitation et entretien du Palais des Congrès".

Approuvé à l'unanimité

XIII - Echange de terrains ville de Rognac-Saugnac (M^e Brumusseau)

Actuellement le chemin des Cépiailles aboutit sur un passage de 2^m 40.

On rue de la cératine d'une rive reliant le